



**Versez votre
 taxe
 d'apprentissage
 au CFA Agricole de la Charente,
 investissez dans
 vos futurs
 talents !**

Madame, Monsieur,

Votre taxe d'apprentissage est essentielle pour notre CFA. Elle nous permet de :

- Garantir la qualité de notre offre de formations et sa pérennité.
- Développer de nouveaux parcours de formation.
- Bénéficier d'équipements, permettant à nos apprentis d'acquérir leurs compétences en parfaite adéquation avec vos besoins.

Dans le cadre de la Loi pour *la liberté de choisir son avenir professionnel*, les règles de versement de la taxe d'apprentissage ont changé. **Désormais, vous pouvez faire bénéficier le CFA de votre versement sous forme d'équipements ou de matériels conformes aux besoins des formations dispensées.**

Le centre de formation d'apprentis établit un reçu destiné à l'entreprise daté du jour de livraison des matériels et équipements et indiquant l'intérêt pédagogique de ces biens ainsi que la valeur comptable justifiée par l'entreprise selon les modalités fixées par l'arrêté du 27 décembre 2019 (décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 parue au Journal officiel n° 0302 du 29 décembre 2019), à savoir:

- Pour l'entreprise, cette valorisation s'effectue selon les modalités suivantes :

- sur la base du prix de revient pour le matériel neuf
- sur la base de la valeur d'inventaire pour les produits en stock;
- sur la base de la valeur résiduelle comptable pour le matériel d'occasion.

Dans tous les cas, cette valorisation est déterminée toutes taxes comprises.

Si vous souhaitez nous apporter votre soutien, nous restons à votre entière disposition pour définir plus précisément nos besoins par filière et formation.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Contact : Tel : 05.45.61.90.00 / Mail : cfa.charente@educagri.fr

CFAA de la Charente

 05.45.61.90.00

Apprentissage

APPRENTIS DE 15 à 30 ANS

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

www.epl-charente.com

→ **CAPA MA** → 2 ans (39 semaines/an en entreprise)

Métiers de l'Agriculture

3 supports au choix

1. Élevage Ruminants 2. Grandes Cultures 3. Viticulture

→ **CAPA JP** → 2 ans (39 semaines/an en entreprise)

Jardinier Paysagiste

• Plantation végétaux, Implantations, utilisation matériel professionnel, entretien, aménagements urbains, petite maçonnerie

→ **BP REA** → 2 ans (36 semaines/an en entreprise)

Responsable d'Entreprise Agricole

• Fonctionnement technique et développement d'une exploitation agricole

→ **BAC PRO AGROEQUIPEMENT** → 3 ans (33 à 34 semaines/an en entreprise)

• Conduite de chantiers, de mises en œuvre de productions végétales. Maintenance des équipements matériels

→ **BAC PRO CGEVV** → 3 ans (33 à 34 semaines/an en entreprise)

Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole

• Opérateur qualifié, conduite des travaux viticoles et de vinification

→ **BTSA GDEA** → 2 ans (32 puis 31 semaines/an en entreprise)

Génie des Equipements Agricoles

• Fonctionnement, conception, utilisation, vente, réparation... des équipements agricoles

→ **BTSA VO** → 2 ans (32 puis 31 semaines/an en entreprise)

Viticulture, Œnologie

• Diplômes de référence des techniciens en charge des domaines viticoles et des caves coopératives

→ **LICENCE PRO ABCD** → 1 an

Agriculture Biologique Conseil et Développement

• Vise à former des cadres polyvalents spécialistes des questions de l'Agriculture Biologique